

BIEN ENTREtenir SON LOGEMENT

Mode d'emploi

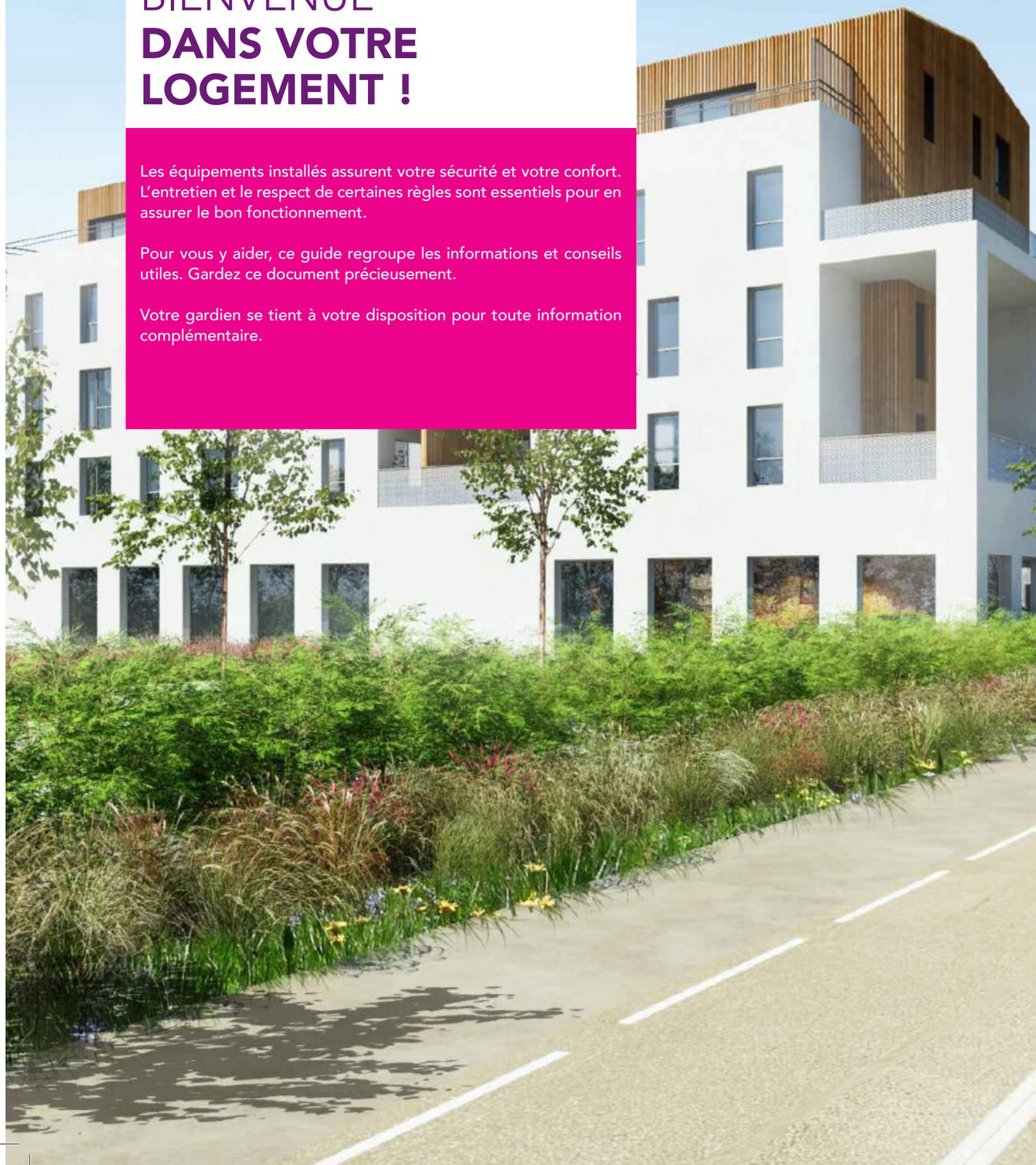
Résidence La Chênaie
34 et 36 rue Pierre Andron
Bruges

BIENVENUE DANS VOTRE LOGEMENT !

Les équipements installés assurent votre sécurité et votre confort. L'entretien et le respect de certaines règles sont essentiels pour en assurer le bon fonctionnement.

Pour vous y aider, ce guide regroupe les informations et conseils utiles. Gardez ce document précieusement.

Votre gardien se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.



SOMMAIRE

<u>Informations pratiques</u>	4
<u>Vos démarches</u>	5
<u>Votre résidence</u>	7
<u>Chauffage</u>	8
<u>Plomberie et robinetterie</u>	9
<u>Ventilation</u>	10
<u>Électricité et éclairage</u>	11
<u>Fenêtres et stores</u>	12
<u>Revêtements sols, murs, plafonds</u>	13
<u>Équipements spécifiques</u>	14
<u>Prévention incendie</u>	15
<u>Notice chaudière</u>	16
<u>Notice thermostat</u>	19

INFORMATIONS PRATIQUES

VOTRE NOUVELLE ADRESSE

L'adresse postale de votre logement est :

Résidence La Chênaie

Hall..., n°., ..., rue Pierre Andron

33520 Bruges

Pour réexpédier votre courrier pendant 6 mois ou 1 an à dater de votre départ, vous pouvez remplir et remettre à la poste de votre ancien domicile un formulaire prévu à cet effet (service payant).

Pour toutes demandes d'information, la Poste met à votre disposition une boutique sur Internet :

<https://boutique.laposte.fr/reexpedition-garde-de-courrier>

LE BUREAU DE POSTE LE PLUS PROCHE

4, rue Théodore Bellemer,

33520 Bruges

Tél. : 36 31 (numéro non surtaxé)

Du lundi au vendredi :

09 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 18 h

Samedi :

09 h 00 - 12 h 30

COMMERCE ET SERVICES À PROXIMITÉ

- 10 min en à pied de d'écoles maternelles, élémentaires et collège
- 10 min en voiture du Centre commercial Bordeaux Lac
- 05 min en voiture des commerces (La Poste, banque, supérette...)
- 06 min en voiture de la Mairie de Bruges

TRANSPORTS

- 05 min en voiture de la gare de Bruges
- 05 min à pied du Tram C et à 5 arrêts du centre-ville de Bordeaux
- 30 min en voiture de la gare SNCF Bordeaux St-Jean
- Accès direct aux lignes de bus 15, 33 et 35



VOS DÉMARCHES

Les premières démarches à effectuer au moment de votre emménagement :

ADMINISTRATION

Assurez-vous d'avoir donné vos nouvelles coordonnées à l'ensemble des organismes qui gèrent vos prestations et vos abonnements (CAF, Assurance Maladie, assureur, banque, opérateur de téléphonie...). Pour vous aider, rendez-vous sur www.service-public.fr.

Dans le mois suivant votre déménagement, vous devez aussi procéder à la mise à jour de votre certificat d'immatriculation de votre véhicule (obligatoire), ainsi que de vos papiers d'identité (facultatif).

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pour toute nouvelle inscription dans une école maternelle ou élémentaire, que ce soit en début ou en cours de cycle, veuillez contacter la Ville de Bruges :

Service scolaire
Bâtiment Récipon
Parking de l'hôtel de Ville
Tél.: 05 56 16 80 63
e-scolaire@mairie-bruges.fr

LISTE ÉLECTORALE CITOYENNE

Faites-vous inscrire sur la liste électorale de la mairie de votre ville avant le 31 décembre 2018.

ASSURANCE MULTIRISQUES

En cas de sinistre constaté, vous devrez immédiatement prévenir votre gardien ou le numéro d'urgence ICF Habitat Atlantique 0 969 367 550 et faire les démarches nécessaires auprès de votre compagnie d'assurances.

Toutefois cette police « Multirisques » ne couvre pas les dommages causés au mobilier de chaque résident, ni les risques résultant de la responsabilité civile de celui-ci.

⚠ Attention, n'oubliez pas que, dès la remise des clés, vous devenez responsable de vos parties privatives (notamment des dégâts des eaux et incendie).

ADRESSES UTILES

MAIRIE DE BRUGES
Hôtel de Ville
87 avenue Charles de Gaulle
33520 BRUGES
Tél.: 05 56 16 80 80

CENTRE DES FINANCES
PUBLIQUES
8 Place Champs de Mars
33000 BORDEAUX
Tél. : 02 31 47 11 11

CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DE LA GIRONDE
Ru docteur Gabriel Perri
33078 Cedex Bordeaux
Tél. : 0 810 25 33 10
<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-gironde/points-d-accueil/accueil-sur-rendez-vous-siege>

CENTRE COMMUNAL
D' ACTIONS SOCIALE
87 AVENUE CH.DE GAULLE
MAIRIE
33523 BRUGES CEDEX
Tél. : 05 56 16 80 80

CAISSE PRIMAIRE
D' ASSURANCE MALADIE DE
GIRONDE
Rue des Frères Portmann,
33000 BORDEAUX
Tél. : 0 811 70 36 46
<http://www.ameli.fr>

VOS DÉMARCHES (SUITE)

ÉLECTRICITÉ

ICF Habitat Atlantique a procédé à la mise en service groupée de la résidence auprès d'ERDF, afin de vous permettre un accès temporaire à l'électricité au moment de la livraison.

Cette mise à disposition étant de très courte durée, il conviendra de souscrire sous 48 h un contrat auprès du fournisseur d'électricité de votre choix. Liste de fournisseurs donnée lors de votre remise de dossier de location.

Pour souscrire un abonnement à votre nom, vous devrez communiquer l'adresse de la Résidence ainsi que votre n° de PDL (Point de livraison) affiché sur le tableau électrique de votre logement.

EAU

Les compteurs d'eau seront mis en place par SUEZ et resteront en place pour une durée de 1 mois après la livraison. Lors de la livraison nous procéderons à un relevé contradictoire de consommation qui sera reporté sur le PV de livraison.

Pour souscrire un abonnement, il vous suffit de prendre contact avec SUEZ au : 09 77 40 10 13, donner le matricule de compteur et l'index puis souscrire un contrat.

GAZ

Les compteurs gaz ont été mis en place par REGAZ et restent en place pour une durée de 1 mois après la livraison. Idem, relevé contradictoire de consommation reporté sur le PV de livraison.

Pour souscrire un abonnement, il vous suffit de prendre contact avec GAZ DE BORDEAUX au 05.56.79.40.40. Il vous sera demandé votre numéro PCE fourni à la livraison.

TÉLÉPHONE

Votre logement est livré équipé d'une installation complète avec fourreaux, câbles et prises téléphoniques et fibre optique. Pour obtenir un numéro de ligne téléphonique, contactez le service clients de l'opérateur de votre choix.

Dans le cadre d'un déménagement, il est possible que votre fournisseur internet se charge éventuellement de ces démarches en votre nom.

VOTRE BAIL DE LOCATION

.....
.....

L'ÉTAT DES LIEUX

.....
.....

VOS CLÉS

Plusieurs clés et badges vous sont remis :

Type de logement	Nombre de clés *	Nombre de badges *
T1	4	2
T2	4	2
T3	4	2
T4	4	2

Options :

Une télécommande par place de parking

* voir chapitre sur les équipements spécifiques

À SAVOIR

Vous bénéficiez d'un logement neuf, qui est couvert par différentes garanties légales. Aussi, dans le cas où vous seriez amené à constater des dysfonctionnements des matériels ou matériaux installés (électricité, plomberie, chauffage, volets roulants, menuiseries intérieures et extérieures) ou l'apparition de désordres (fissure des murs et plafonds, des cloisons, infiltrations, décollement de peinture, de sols...) merci de le signaler à votre gardien.

VOTRE RÉSIDENCE

VIVRE ENSEMBLE

Être locataire, c'est aussi savoir vivre en collectivité, du fait de la cohabitation des espaces privatifs avec des locaux communs. Respectez vos voisins et votre cadre de vie, c'est favoriser le bon fonctionnement de votre résidence. Pour la tranquillité de chacun, limitez les sources de nuisance (bruits, odeurs, animaux), n'encombrez pas les parties communes et veillez à l'application du règlement intérieur pour préserver de bonnes relations entre tous.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE

C'est le document qui définit les droits et devoirs de chaque locataire et détermine les règles de fonctionnement de la résidence.

Tout locataire qui ne respecte pas le règlement intérieur peut voir sa responsabilité engagée.

SÉCURITÉ

La plupart des locaux communs sont fermés par badge électronique et souvent accessibles par tous les résidents avec leur clé de logement.

▲ Afin de minimiser les risques d'intrusion ou de cambriolage : vérifiez que les portes d'accès se referment correctement derrière vous.

BOÎTES AUX LETTRES

Les boîtes aux lettres sont situées dans le hall de chaque bâtiment au rez-de-chaussée sur rue Pierre Andron.

PARKING

- Places de stationnement au rez- de - chaussez en aérien (49 couvertes et 37 non couvertes).
- Prix des places, consultez l'agence.

TV

Votre résidence est équipée d'une antenne hertzienne permettant la réception des chaînes de la TNT.
Les prises sont conformes aux normes européennes.

ORDURES MÉNAGÈRES

4 locaux d'ordures ménagères sont accessibles avec les badges.

À SAVOIR

Pour les encombrants, vous pouvez déposer dans les containers prévus à cet effet.

CHAUFFAGE



Pour réduire les besoins en énergie, votre bâtiment est bien isolé, possède un double vitrage et un système de chauffage performant. Votre logement est chauffé par des radiateurs raccordés à une chaudière individuelle à gaz pour chaque logement.

LA RÉGULATION DE LA TEMPÉRATURE

Tous vos radiateurs disposent d'une tête thermostatique pour pouvoir réguler la température dans chaque pièce de votre logement.

Pour les régler, référez-vous au schéma ci-dessous :



Tourner la poignée pour les différents réglages.

Un thermostat d'ambiance permet de réguler la température de votre logement et de programmer votre mode de chauffage selon des plages horaires.



Pensez à couper votre chauffage en cas d'absence prolongée.

La température recommandée dans les pièces à vivre est de 19°, et 17° dans les chambres. Il est conseillé d'adapter votre tenue vestimentaire, car un degré de moins permet d'économiser jusqu'à 7 % de votre consommation d'énergie.

À SAVOIR

Une fois par an, nettoyez vos radiateurs sans les démonter.



GESTES VERTS

Ne surchauffer pas votre logement et n'ouvrez pas systématiquement vos fenêtres pour réduire la température de votre logement : utilisez les systèmes de régulation mis à votre disposition.

Lorsque vous aérez votre logement, pensez à fermer vos radiateurs avant d'ouvrir les fenêtres. En hiver, évitez l'ouverture des fenêtres car la ventilation mécanique renouvelle déjà l'air.

Pensez à laisser le soleil chauffer votre appartement en laissant vos stores ouverts la journée.



POUR VOTRE SÉCURITÉ

Ne posez pas de tablettes sur les radiateurs.

Ne placez pas de meubles ou de linge devant les radiateurs ou les convecteurs.

PLOMBERIE ET ROBINETTERIE



Pour garantir un bon fonctionnement de vos appareils sanitaires, il convient de veiller aux risques d'entartrage et de fuites. Votre surveillance se fera tout particulièrement sur les canalisations, les robinetteries et les chasses d'eau.

L'ALIMENTATION GÉNÉRALE EN EAU

Votre logement est équipé d'un dispositif de comptage individuel de la consommation d'eau. En cas d'urgence, la vanne de coupure générale de l'eau se trouve dans la gaine palière de chaque étage dans les parties communes.

▲ Prévenez immédiatement votre gardien lorsque vous constatez une fuite d'eau ou un robinet qui goutte.

LES SANITAIRES

Les appareils sanitaires choisis sont économes en eau. Les éviers, les lavabos et les douches sont équipés de robinets mitigeurs qui permettent de limiter les consommations d'eau et facilitent l'obtention de la température désirée.

Pour les WC, vous disposez d'une chasse d'eau de 3 ou 6 litres suivant l'utilisation.

Pensez à détartrer et à nettoyer régulièrement vos équipements sanitaires, notamment les siphons de l'évier, des lavabos, de la baignoire et de la douche.

Pour éviter de boucher votre évier ou votre lavabo, videz le contenu des assiettes et des plats dans la poubelle avant de faire la vaisselle. En cas d'obstruction, l'eau bouillante, la ventouse, la spirale métallique ou la pompe à vise sont des moyens recommandés, contrairement aux produits chimiques polluants.

▲ Il est interdit de jeter de l'huile dans votre évier. L'huile est un déchet à jeter dans votre poubelle ou selon la réglementation locale. Il est également interdit de jeter de la peinture, de la graisse, du plâtre, du ciment, des évacuations de sanibroyeurs ou autres déchets dans votre lavabo, votre évier, votre douche ou baignoire, ou vos évacuations pour appareil électroménager, afin de ne pas endommager la tuyauterie et votre système de chauffage.



GESTES VERTS

Si en France l'eau n'est pas encore une ressource rare, cela le sera pour la génération suivante. L'enjeu est par conséquent de maîtriser les consommations et surtout d'éviter les gaspillages d'eau potable.

Un robinet mal fermé ou dont le joint n'est plus étanche peut perdre jusqu'à 5 500 litres d'eau par an, soit 18,15€.*

Une chasse d'eau qui fuit peut perdre jusqu'à 220 000 litres d'eau par an, soit 726€.*

Maintenir 1,5 litre d'eau en ébullition dans une casserole demande 4 fois moins d'énergie avec un couvercle.

* Estimation 2016



POUR VOTRE SÉCURITÉ

Une machine à laver (ou tout autre appareil électrique non protégé) doit se trouver impérativement à plus de 60 cm d'une douche ou d'une baignoire.

VENTILATION



L'aération, qu'elle soit réalisée de façon naturelle ou mécanique, est indispensable à l'obtention d'un air ambiant de bonne qualité. Pour garantir votre confort, nous avons équipé votre logement d'un système de ventilation automatique de renouvellement de l'air.

LES BOUCHES D'EXTRACTION D'AIR

Pour assurer cette ventilation, des bouches d'extraction d'air ont été positionnées dans les pièces humides :

- la cuisine : marche forcée avec déclenchement par interrupteur à côté du poste de cuisson
- la salle de bains : hygro-réglable automatique (sans commande)
- les WC : automatique avec détecteur de présence



Les bouches d'extraction nécessitent un entretien régulier (2 fois par an), en enlevant la grille de façade et en nettoyant le canal interne à l'eau savonneuse.

ENTRETIEN Nettoyage



Mise en garde



LES ENTRÉES D'AIR

Les entrées d'air sur les fenêtres de votre logement sont là pour apporter de l'air sain. Elles sont situées dans le châssis de la fenêtre ou sur le mur à proximité de la fenêtre pour diminuer les nuisances sonores. Pas besoin donc d'ouvrir les fenêtres et d'être gêné par le bruit pour avoir de l'air frais.

Pour les bouches d'entrée d'air, aucune manipulation n'est nécessaire pour leur fonctionnement, si ce n'est un entretien deux fois par an à l'eau savonneuse, en déboîtant la réglette de la fenêtre et des bouches d'entrée d'air acoustique situées à côté des fenêtres.

À SAVOIR

Tous les produits et matériaux (sols PVC, peintures...) mis en œuvre ont été choisis de manière à préserver la qualité de l'air intérieur et par conséquent votre santé. Les teneurs en COV (Composés Organiques Volatils : principal polluant cancérigène de l'air intérieur contenu dans les colles, peintures, revêtements de sols, bois...) ont été limitées.



GESTES VERTS

Pour éviter de saturer l'air en humidité, aérer votre logement au moins 10 minutes par jour.

Soyez attentif à vos choix personnels de produits d'entretien. Le vinaigre blanc, le bicarbonate de soude, le savon noir sont très efficaces et peu toxiques.

Opter pour des plantes vertes épuratrices (Scindapsus doré, Sansevieria, Palmiste multipliant).



POUR VOTRE SÉCURITÉ

Les entrées d'air et les bouches d'extraction ne doivent en aucun cas être fermées ou bouchées sinon vous risquez de voir apparaître de l'humidité et des moisissures.

Ne raccordez jamais de hotte mécanique ou de sèche-linge sur les bouches de ventilation.

ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE



Votre installation électrique a besoin de peu d'entretien. Cependant, le respect de certaines règles de prudence est primordial pour votre sécurité.

L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Placé dans une gaine technique, votre tableau électrique comporte un disjoncteur général qui assure une protection contre les courts-circuits et les fuites accidentelles de courant, en coupant l'arrivée électrique dès qu'il perçoit un problème.

Votre box (internet / téléphone / télévision) peut être accueillie dans le placard électrique à l'endroit réservé à cet effet.

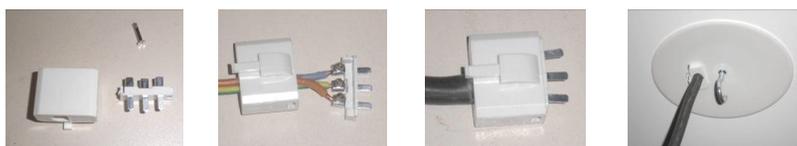
L'ÉCLAIRAGE

Le positionnement des pièces et la hauteur des fenêtres vous permettent de bénéficier largement de la lumière naturelle. Toutes vos pièces de vie disposent de baies vitrées et donc d'un accès direct à l'éclairage naturel. Le recours à l'éclairage artificiel sera à priori nécessaire seulement la nuit, le matin et en fin de journée.

Les plafonniers sont des boîtiers d'encastrement DCL (Dispositif de Connexion pour Luminaire). Ils permettent de brancher en toute sécurité un luminaire d'un poids de 25 kg maximum sur le crochet.

Pour brancher un luminaire, il faut d'abord enlever la douille DCL en tirant dessus tout en maintenant le clapet clipsé enfoncé. Ensuite, vous devez déclipser le connecteur accroché sur le côté de la douille. Puis, raccordez le câble de votre luminaire sur le connecteur avant de le clipser au plafonnier. Vous disposez d'un crochet pour y accrocher votre luminaire en toute sécurité.

Il vous appartient également de remplacer les interrupteurs, prises de courant et fusibles. Les douilles devront être en place à votre sortie du logement.



À SAVOIR

Les nouvelles prises opposent plus de résistance lorsque vous branchez ou débranchez. Il est donc nécessaire de maintenir la prise contre le mur lorsque vous souhaitez débrancher un appareil.

Le choix des couleurs des sols, murs et plafonds a été effectué pour leur réflexion lumineuse qui permet une ambiance claire.



GESTES VERTS

L'arrêt complet des appareils électriques permet une baisse des consommations d'électricité, du niveau sonore et une diminution des dégagements de chaleur.

3 ampoules de 75W qui restent allumées une soirée = une lessive à 60°C.



POUR VOTRE SÉCURITÉ

Ne tentez jamais de modifier l'installation électrique ou d'effectuer des réparations par vous-même.

Coupez toujours le courant au disjoncteur avant toute intervention, même pour changer une ampoule.

Ne débranchez jamais la borne de terre (protection) installée sur le tableau.

N'installez pas votre machine à laver dans une salle de bain non prévue à cet effet.

Dépoussiérez régulièrement vos interrupteurs et thermostats.

Ne surchargez pas vos prises qui risquent de chauffer et provoquer un incendie.

FENÊTRES ET STORES

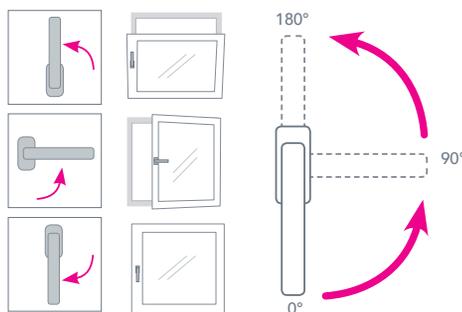


Vos portes, vos fenêtres et vos stores vous assurent une protection contre le froid, la chaleur, l'humidité, le bruit et les effractions. Ils sont les garants de votre intimité et de votre confort et nécessitent donc une attention particulière.

LES FENÊTRES

Vos logements sont équipés de fenêtres PVC. Toutes les fenêtres sont oscillo battantes. Vous pourrez ainsi rafraîchir vos logements en été sans encombrer votre intérieur, tout en garantissant la sécurité de vos enfants.

Tous les vitrages et châssis doivent être nettoyés 3 fois par an avec de l'eau chaude et une éponge humide. Pour nettoyer les fenêtres fixes, utiliser une raclette avec manche pour atteindre la partie non ouvrable.



Vous devez également vérifier périodiquement que les rainures d'égouttage et les trous d'évacuation d'eau soient propres et non obstrués, huilez légèrement les parties mobiles des portes et fenêtres.

⚠ Ne peignez pas les joints d'étanchéité et ne percez jamais les fenêtres en PVC. Pour la pose des rideaux, utilisez des crochets adhésifs ou des fixations au plafond.

LES STORES

La majorité des fenêtres sont équipées d'un volet roulant à ouverture et fermeture manuelle. Pour les nettoyer, utilisez l'aspirateur pour enlever la poussière, nettoyez à l'eau claire le tissu et laissez sécher complètement avant re-fermeture.

À SAVOIR

L'immeuble n'a pas de système d'air conditionné car les besoins en climatisation ont été supprimés par l'architecture du bâtiment : protections solaires à l'extérieur, inertie des murs et des plafonds, isolation du bâtiment. Le confort en été dans votre logement dépend de votre bonne utilisation des fenêtres et des protections solaires.



GESTES VERTS

En été :

Pensez à fermer les stores en journée. Ils laissent passer la lumière mais empêchent le soleil de chauffer vos pièces.

Le matin pensez à fermer vos fenêtres pour ne pas laisser entrer l'air chaud et ouvrez l'après-midi lorsqu'il commence à faire trop chaud.

La nuit, ouvrez en grand vos fenêtres et stores pour laisser entrer un maximum de fraîcheur. Elle sera stockée à l'intérieur pour le jour d'après.



POUR VOTRE SÉCURITÉ

En cas de vent fort, supérieur à 80 km/h, refermer les stores impérativement pour éviter l'arrachement de celui-ci.

REVÊTEMENTS SOLS, MURS, PLAFONDS

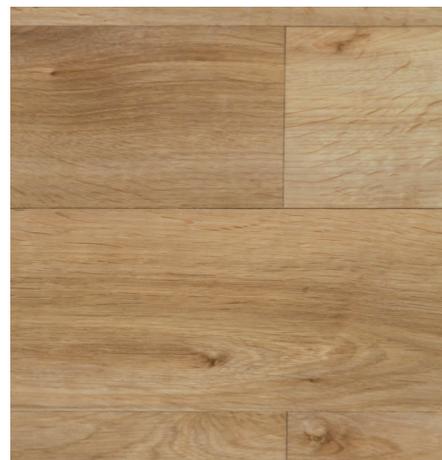


Décoratifs avant tout, les revêtements des sols, murs et plafonds se doivent aussi d'être fiables, solides, lessivables et durables. Leur longévité dépendra également de leur entretien.

LES REVÊTEMENTS DE SOL

Les logements sont revêtus de deux types de sols :

- Un sol souple PVC ou stratifié imitation parquet dont l'entretien courant consiste en un balayage à sec ou par aspiration et un lavage à plat avec une microfibre avec solution d'eau et de shampoing cirant. Ce type de matériaux est très sensible aux rayures et poinçonnement (précaution à prendre lors du déménagement, ne pas circuler avec des chaussures type talon aiguille...) et également à l'humidité (risque de décollement avec l'eau).
Chaque mur est constitué d'une plinthe médium en bois en partie basse. Pour l'entretien du sol, il ne faut pas nettoyer à « grande eau » afin d'éviter tout engorgement en eau des plinthes.
- Un carrelage dans les pièces humides dont l'entretien courant s'effectue simplement à l'eau chaude avec un peu de détergent non agressif. À l'usage, les joints se teintent avec les produits de nettoyage et avec la poussière. Nettoyez immédiatement tout liquide tombant sur le carrelage afin de ne pas imbiber les joints et les tacher définitivement par endroits. Les différences de teintes des joints du carrelage s'estompent lors des nettoyages successifs.



⚠ Prévoyez pour vos meubles des patins adaptés au type de sol pour ne pas les rayer ou les déformer lors des déplacements.

LA FIXATION D'ÉLÉMENTS AUX MURS

Les murs porteurs entre les logements, les murs de façades et les plancher sont en béton armés dans lesquels sont incorporés l'ensemble des alimentations en électricité, en chauffage et en eau de votre logement. Il faudra donc limiter les percements dans ses éléments, et ne pas percer profondément (max. 3 cm).

Les cloisons intérieures sont réalisées en panneaux de plâtre dans lesquelles sont incorporés l'ensemble des câbles électriques des éléments situés sur celles-ci. La fixation de nouveaux éléments décoratifs devra donc se faire avec précaution à l'aide de chevilles à sertir (exemple : cheville MOLLY) et toutes fixations de meubles sur ces cloisons devront recevoir un renforcement préalable.

✎ Notes : les trous devront être rebouchés à votre départ.



	Cloisons alvéolaires ou doublage
Crochet X	Inférieur à 10 kg
Cheville étoile	Inférieur à 10 kg
Cheville expansion	Inférieur à 30 kg
Cheville à ressort	Inférieur à 30 kg
Cheville à bascule	Inférieur à 30 kg
Taquet	Supérieur à 30 kg

ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES



Votre résidence est équipée de la fibre optique et d'un contrôle d'accès sécurisé.

TÉLÉVISION, INTERNET

Pour réceptionner la Télévision Numérique Terrestre (TNT), une antenne a été placée sur le toit de votre bâtiment et votre logement est équipé d'une prise TV/FM.

⚠ Aucun mât spécifique pour les antennes paraboliques n'est mis en œuvre en toiture. Néanmoins une installation pourrait être faite (par un professionnel) sur le mât TV TNT. Pour l'utiliser merci d'affectuer votre demande à l'agence.

Vous disposez également de prises de prise Ethernet permettant de brancher un téléphone ou un ordinateur en prenant un abonnement chez un fournisseur d'accès internet par la fibre.



LES ACCÈS À LA RÉSIDENCE

À votre emménagement, nous vous avons remis les clés et badges qui vous permettent d'ouvrir votre porte de logement, les locaux vélos (rez-de-chaussée et sous-sol).

Votre badge permet :

- d'ouvrir l'accès aux bâtiments
- d'accéder aux locaux communs (ordures ménagères, vélos)

Votre clef de logement permet :

- d'ouvrir votre logement
- d'ouvrir depuis le hall d'entrée

Votre télécommande permet :

- d'ouvrir le portail véhicule depuis la rue Pierre Andron

⚠ Pour votre sécurité, ces portes doivent être maintenues fermées.

La platine d'interphonie de votre résidence est dotée de la visiophonie, prévue avec combiné dans le logement dans l'entrée ou le séjour.

PRÉVENTION INCENDIE



Votre logement est équipé d'un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF), dont vous devez assurer un dépoussiérage régulier et vérifier le fonctionnement une fois par an.

DAAF

Le détecteur contrôle la pile automatiquement toutes les 40 secondes. Lorsque celle-ci est faible, il émet un bip sonore régulier. Pour arrêter l'alarme, appuyer quelques secondes sur le bouton situé au centre du détecteur de fumée.

Le détecteur devra demeurer installé et être en bon état de fonctionnement au moment de votre départ du logement.



EN CAS D'INCENDIE

Appelez le 18 ou 112 sur le portable.

Fermez la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée ; n'emportez rien.

Descendez par les escaliers, ne prenez pas l'ascenseur.

Ne bravez pas la fumée.



POUR VOTRE SÉCURITÉ

Il est strictement interdit d'actionner le système de désenfumage en dehors des personnes habilitées et en dehors de la présence d'un incendie.

Il est strictement interdit d'accéder à la toiture en dehors des personnes habilitées.

La pile de votre détecteur automatique de fumée doit être changée tous les 10 ans, à la charge du bailleur.

Ne stockez pas inutilement de combustibles (cartons, papiers) et de produits inflammables (alcool, essence...), surtout à proximité des sources de chaleur (radiateurs, ampoules, bougies, plaques chauffantes...).

Ne faites jamais fonctionner d'appareils électroménagers (lave-vaisselle, lave-linge...) la nuit ou en votre absence.

Ne rien stockez dans les parties communes.

Ne branchez pas trop d'appareils sur la même prise et n'abusez pas des rallonges électriques qui peuvent être à l'origine d'accidents.

NOTICE CHAUDIÈRE

COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

7 Utilisation de l'appareil

7.1 Tableau de bord



Légende

- 1 Réglage de la température de l'eau du circuit sanitaire
- 2 Afficheur
- 3 Bouton reset
- 4 Bouton marche/arrêt
- 5 Réglage de la température de l'eau du circuit de chauffage
- 6 Sélection du mode de fonctionnement

7.1.1 Afficheur



Légende

- 1 Température du circuit sanitaire
- 2 Symboles de défaut
- 3 Pression du circuit de chauffage
- 4 Indicateur de fonctionnement du brûleur
- 5 Température du circuit de chauffage

NOTICE CHAUDIÈRE

COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

7.2 Mise en marche / arrêt

7.2.1 Mise en marche

- Assurez-vous que :
 - L'appareil est alimenté électriquement,
 - Le robinet de gaz est ouvert
 - La vanne d'alimentation d'eau du logement est ouverte
- Appuyez sur le bouton marche/arrêt (4).

L'afficheur du tableau de bord s'allume. Après un cycle d'initialisation de quelques secondes, l'appareil est prêt à fonctionner.

7.2.2 Arrêt

- Appuyez sur le bouton marche/arrêt (4).

L'appareil n'est plus alimenté et l'afficheur s'éteint.

Nous vous recommandons de fermer l'alimentation en gaz de l'installation en cas d'absence prolongée.

7.3 Réglages

7.3.1 Sélection du mode de fonctionnement

Après chaque allumage, l'appareil démarre en mode «chauffage + eau chaude sanitaire».

Pour modifier le mode de fonctionnement :

- Appuyez sur la touche **(mode)**.

Pictogramme	Mode
	Chauffage + eau chaude
	Chauffage seul
	Eau chaude seule
Aucun	Vacances



IMPORTANT : Lorsqu'aucun des deux pictogrammes n'est affiché, la chaudière est en mode protection contre le gel.

7.3.2 Réglage de la température de l'eau chaude sanitaire

- Appuyez sur les touches \oplus ou \ominus de la fonction  pour régler la température de l'eau chaude sanitaire.

	Température de l'eau (°C)
min.	38
ECCO	$T^{\circ} \leq 49$
max.	60

Remarque :

- Le libellé **ECCO** s'affiche jusqu'à la température indiquée dans le tableau ci-dessus.
- **ECCO** correspond à une plage de température préconisée pour un usage courant.

7.3.3 Réglage de la température de l'eau du circuit de chauffage

- Appuyez sur les touches \oplus ou \ominus de la fonction  pour régler la température de l'eau du circuit de chauffage.

NOTICE CHAUDIÈRE

COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

	Température de l'eau (°C)
min.	10
max.	Préréglée par l'installateur

Remarque : si une sonde de température extérieure ou un thermostat d'ambiance modulant est raccordé à l'appareil :

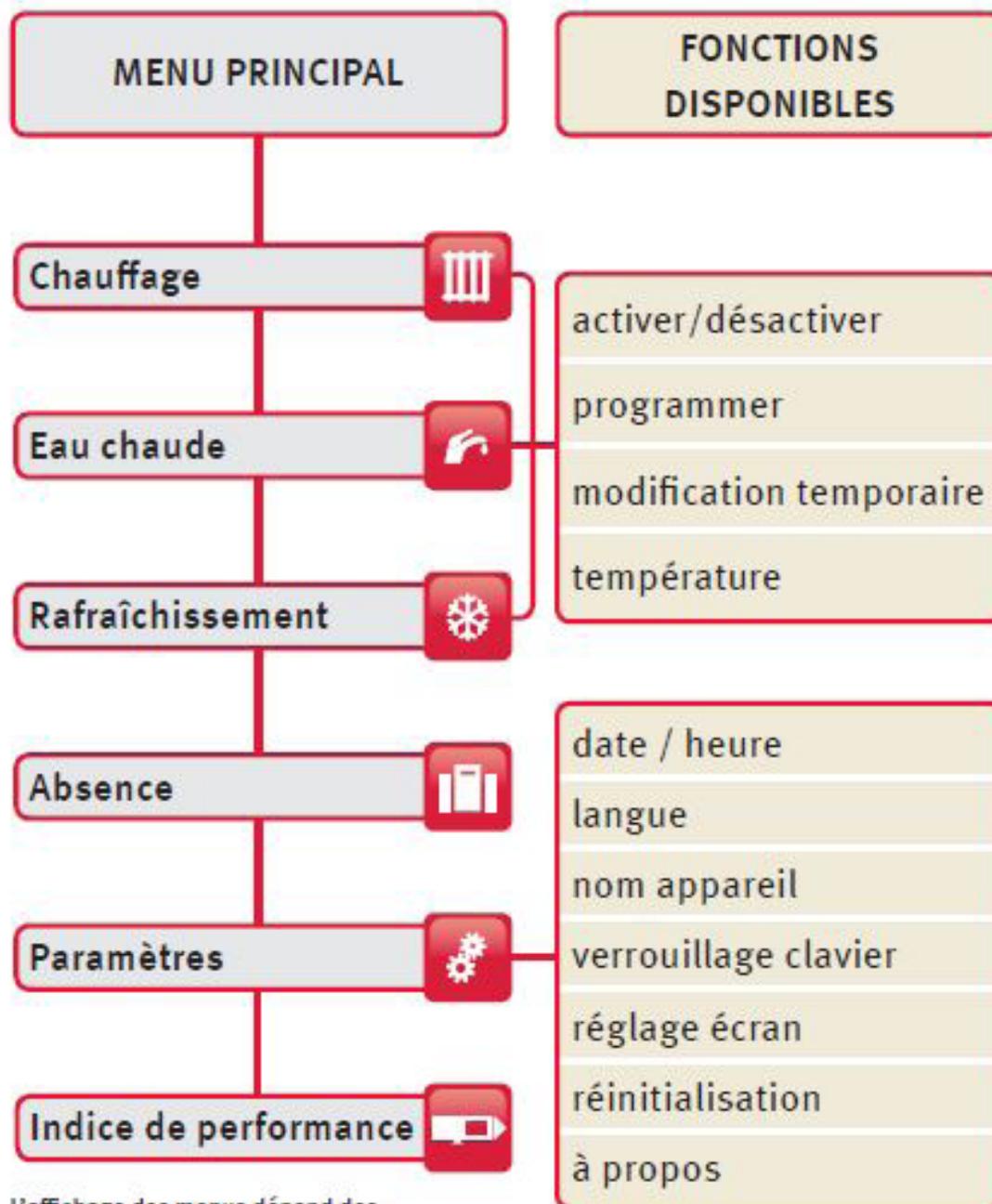
- La température de l'eau du circuit de chauffage est calculée par la chaudière, il n'est plus nécessaire ni possible de la régler manuellement.
- Un appui bref sur une des touches  ou  de la fonction  fait apparaître la valeur de cette température.

NOTICE THERMOSTAT

NOTICE D'UTILISATION

4 Utilisation

4.1 Structure des commandes



L'affichage des menus dépend des fonctions ou options de l'installation (renseignement auprès d'un professionnel qualifié).

4.2 Chauffage

4.2.1 Programme chauffage

Réglage usine :

Lundi au Vendredi			
N° de plage	Début	Fin	Temp.
1	00:00	06:30	16°C
2	06:30	22:00	20°C
3	22:00	00:00	16°C

Samedi et Dimanche			
N° de plage	Début	Fin	Temp.
1	00:00	07:30	16°C
2	07:30	23:30	20°C
3	23:30	00:00	18°C

4.2.2 Personnalisation de la programmation

Valeurs de réglage de la température (°C)	
minimum	5
maximum	30 (réglable par un professionnel qualifié)

La programmation d'une journée commence à 00:00 avec un maximum de 7 plages et 7 consignes différentes possibles sur 24h.

Le réglage d'une plage horaire s'effectue par tranche de 10 minutes avec une précision de 0,5°C. La dernière plage horaire réglable ne peut commencer après 23:50.

Le réglage de la fin d'une plage horaire modifie en même temps le début de la plage horaire suivante.

4.2.3 Accéder aux réglages

- Appuyez sur la touche **menu** puis sélectionnez à l'écran > chauffage > programme > réglage > choisir un jour

Modifier une plage horaire :

- Utilisez les touches **←** (reculer) ou **ok** (avancer) pour mettre en surbrillance le réglage concerné.
- Modifiez une température ou une heure avec les touches **▼** **▲** et validez avec la touche **ok**.

Ajouter une plage horaire :

- Utilisez la touche **ok** pour mettre en surbrillance la dernière plage horaire.
- Définissez la fin de la plage horaire avec les touches **▼** **▲** et validez avec la touche **ok**.
- Augmentez ou diminuez avec les touches **▼** **▲** pour afficher la température de consigne ambiante et validez avec la touche **ok**.
- Recommencez les opérations de programmation si vous souhaitez d'autres plages horaires.

NOTICE THERMOSTAT

NOTICE D'UTILISATION

Supprimer une plage horaire :

La suppression s'effectue plage par plage.

- Utilisez la touche **ok** pour mettre en surbrillance la plage horaire précédent la plage horaire à supprimer.
- Utilisez la touche **▲** pour afficher le début de la plage horaire suivante.

L'affichage de la plage horaire suivante avec la température programmée s'efface automatiquement. La plage horaire sélectionnée se terminera maintenant à l'heure de la plage horaire qui vient d'être supprimée.

4.2.4 Enregistrer la programmation

Enregistrer

- Utilisez la touche **←** (reculer) pour sortir de la programmation de ce jour.
- Sélectionnez «oui» et validez avec la touche **ok** à la question «Souhaitez vous sauvegarder vos modifications».

Enregistrer et copier la programmation

- Validez la totalité des plages horaires et températures de consigne ambiante pour enregistrer la personnalisation.
- Voulez vous copier les réglages d'une journée à d'autres jours ?
 - Si vous répondez «non», les réglages seront enregistrés mais pas copiés.
 - Si vous répondez «oui», les réglages seront enregistrés et copiés suivant vos choix (voir chapitre copier la programmation).

4.2.5 Copier la programmation

Cette fonction permet d'appliquer les réglages d'une journée à d'autres jours.

Elle permet de copier le jour sélectionné :

- à un jour de la semaine,
- aux jours ouvrés de la semaine (du lundi au vendredi),
- à une semaine complète (du lundi au dimanche).
- Utilisez la touche **menu** > puis sélectionnez à l'écran > chauffage > programme > réglage > copiez un jour
- Copiez au jour ou à un groupe de jours de votre choix en sélectionnant avec les touches **▼ ▲** et validez avec la touche **ok**.

4.2.6 Modifier temporairement le programme du chauffage

Cette fonction permet de déroger temporairement au programme en cours.

- Utilisez la touche **menu** > puis sélectionnez à l'écran > chauffage > modif tempor. > réglage
- Définissez la température souhaitée avec les touches **▼ ▲** et validez avec la touche **ok**.
- Définissez l'heure de fin de la modification temporaire avec les touches **▼ ▲** et validez avec la touche **ok**.

Il est également possible de déroger temporairement au programme en cours à partir de l'écran principal.

- Depuis l'écran principal, utilisez la touche **▼ ▲**.

Pour annuler

- Utilisez la touche **menu** puis sélectionnez à l'écran > chauffage > modif tempor. > désactiver (off)

Il est également possible d'annuler la modification temporaire à partir de l'écran principal.

- A partir de l'écran principal, utilisez la touche .

4.3 Eau chaude

4.3.1 Régler la température de l'eau

Valeurs de réglage de la température (°C)	
minimum	38
conseillé	55
maximum	60 (réglable à l'installation)

4.3.2 Programme réchauffage eau chaude

Réglage usine :

Lundi au Dimanche			
N° de plage	Début	Fin	Temp.
1	00:00	06:00	OFF
2	06:00	22:00	ON
3	22:00	00:00	OFF

4.3.3 Personnalisation de la programmation

- Utilisez la touche **menu** puis sélectionnez à l'écran > eau chaude
- Définissez les plages horaires avec le même principe de programmation utilisé pour le chauffage.

- Activez ou désactivez les plages horaires (maxi. 7 plages sur 24h).

4.4 Rafraîchissement

4.4.1 Régler la température

Cette fonction permet de régler la température souhaitée. Le système gère automatiquement le changement de consigne en fonction des conditions climatiques.

Valeurs de réglage de la température (°C)	
minimum	18
conseillé	24
maximum	30

4.4.2 Programme rafraîchissement

Réglage usine :

Lundi au Dimanche			
N° de plage	Début	Fin	Temp.
1	00:00	06:30	OFF
2	06:30	08:30	ON
3	08:30	18:00	OFF
4	18:00	22:00	ON
5	22:00	00:00	OFF

4.4.3 Personnalisation de la programmation

- Utilisez la touche **menu** puis sélectionnez à l'écran > rafraîchissement
- Définissez les plages horaires avec le même principe de programmation utilisé pour le chauffage.
- Activez ou désactivez les plages horaires (maxi. 7 plages sur 24h).

